



Affaires indiennes
et du Nord Canada
www.ainc.gc.ca

Indian and Northern
Affairs Canada
www.inac.gc.ca

183

DB20

Régularisation des crues du bassin
versant du lac Kénogami
Saguenay-Lac-Saint-Jean 6211-01-005

Services fonciers et fiduciaires
Complexe Place Jacques-Cartier
320, rue Saint-Joseph Est, bureau 400
Québec (Québec) G1K 9J2
Téléphone : (418) 951-5686
Télécopieur : (418) 648-3930

Votre référence - Your file

Notre référence - Our file

E 5010 -1-P-1

Le 2 mai 2002

Monsieur David Courtemanche
Division de la gestion de l'habitat du poisson
Pêches et Océans Canada
Institut Maurice-Lamontagne
850 route de la Mer
Mont-Joli (Qc) G5H 3Z4

**Objet : Projet de régularisation des crues du bassin versant du lac
Kénogami - Commentaires sur l'étude d'impacts**

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 15 mars dernier, le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada a examiné les sections de l'étude d'impacts en relation avec son champ de compétences, i.e. les préoccupations des nations autochtones à l'égard du projet.

Nous aimerions porter à votre attention les points suivants :

L'étude fait état d'une des préoccupations de la Nation huronne-wendat de Wendake concernant le maintien de l'intégrité des zones de chasse à l'original qui seront inondées par la construction d'un barrage sur la rivière Pikauba. Elle rapporte que la communauté a pu s'exprimer sur ses préoccupations lors de la deuxième tournée d'information-consultation, où 15 chasseurs de la communauté étaient présents. Il nous apparaît important de noter que cette consultation a eu lieu en décembre 2001 et que le 4 avril suivant, un article paraissait dans le Journal de Québec (copie jointe) exposant l'insatisfaction ressentie par la Nation huronne-wendat. Celle-ci soulève notamment le peu d'information obtenue du promoteur sur les autres scénarios étudiés, et particulièrement sur l'un d'entre eux qui n'exigeait pas la construction d'un barrage sur la rivière Pikauba.

Canada

À cet effet, nous désirons soulever le fait que les solutions de rechange au projet ne sont pas présentées dans l'étude d'impact, tel que requis pour une étude approfondie selon l'article 16 (2) de la LCÉE . Trois scénarios sont mentionnés, mais très peu d'information est fournie sur la nature des deux scénarios rejetés et les raisons motivant leur rejet.

De plus, une discussion récente avec la Nation huronne-wendat nous confirme que leurs démarches pour obtenir de l'information sur les autres scénarios étudiés sont restées sans réponse. Vous trouverez en pièce jointe leur compte-rendu de la 2^{ème} tournée d'information-consultation du 11 décembre 2001. Ce compte-rendu fait état de multiples questions qui n'ont pas obtenu de réponse satisfaisante de la part du promoteur, ni lors de la consultation, ni par la suite.

Vous constaterez également que la section de l'étude d'impact présentant un résumé des consultations ne reflète aucunement la teneur des préoccupations de la Nation huronne-wendat. Celle-ci soulève notamment un questionnement quant à l'utilité de la construction du lac-réservoir sur la rivière Pikauba qui, à leur avis, a pour objectif principal de régulariser le niveau du lac-réservoir Kénogami, et ainsi, répondre aux besoins des villégiateurs plutôt que de garantir la sécurité de la population en cas de crues exceptionnelles.

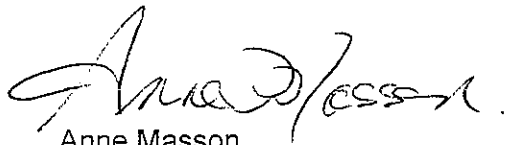
Ce questionnement nous apparaît pertinent si on considère, entre autres, le fait que la rivière Pikauba ne compte que pour 22 % des eaux qui affluent dans le lac-réservoir Kénogami. Notons aussi que, lors de la rencontre avec la Nation huronne-wendat de décembre 2001, le promoteur parlait d'un niveau maximum du lac-réservoir Kénogami de 118 pieds alors que la crue de 1996 avait fait monter le niveau à 121 pieds. Cette information indiquait donc que malgré les installations proposées sur la rivière Pikauba, la sécurité de la population n'aurait pas été garantie pour une crue semblable à celle de 1996.

Dans l'étude d'impact de janvier 2002, le niveau maximum que les ouvrages autour du réservoir Kénogami doivent pouvoir retenir est plutôt de 123 pi 3 po. Ceci pose un nouveau questionnement sur la nécessité de créer le réservoir sur la rivière Pikauba sachant que le réservoir Kénogami à lui seul peut contenir de façon sécuritaire une crue équivalente ou même plus importante que celle de 1996.

Les hurons-wendat ont également proposé d'autres solutions, en remplacement de la création d'un réservoir sur la rivière Pikauba et pour parer aux difficultés des plaisanciers du lac-réservoir Kénogami, mais celles-ci sont restées sans débat. Par exemple, ils suggèrent que le barrage sur la rivière Pikauba soit construit mais laissé ouvert. L'ennoiement ne serait fait que dans le cas où une crue exceptionnelle serait anticipée. Cette solution aurait l'avantage d'assurer la sécurité de la population et de préserver l'intégrité de ce milieu, considéré comme exceptionnel par les hurons-wendat.

Considérant la situation exposée ci-dessus, nous croyons important que les préoccupations de la Nation huronne-wendat soient prises en considération d'une façon beaucoup plus exhaustive dans l'étude des impacts du projet, que leurs questions obtiennent des réponses satisfaisantes et que les objectifs du projet soient clarifiés, particulièrement quant à la création du réservoir Pikauba.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Anne Masson
Conseillère
Division de l'environnement
et des ressources naturelles

AM/lb
Pièces jointes

c.c.: Pierre Lauzon, Gérant, Environnement et des ressources naturelles,
MAINC
Louis Lesage, Biologiste, Conseil de la Nation huronne-wendat

«Nous devons nous unir pour dénoncer ce projet»

4 avril 2002 - LA NATION HURONNE-WENDAT

Julien Cabana

cabana@journaldequebec.com

«Pour nous, c'est une solution d'ingénieur à un problème d'ingénieur. Toutes les personnes intéressées à la nature doivent s'unir à nous pour dénoncer ce projet.» Voilà le résumé de la situation en ce qui concerne le projet de création du réservoir Pikauba, dans la réserve des Laurentides par Hydro-Québec, pour Louis Lesage, biologiste de la nation huronne-wendat.

C'est un grand cri de ralliement que lancent les membres de la nation huronne-wendat que nous avons rencontrés hier. «Nous ne sommes surtout pas contre la sécurité du public, dit le grand chef de la nation, Willie Picard.

Toutefois, nous ne pouvons accepter qu'un tel écosystème soit mis en danger simplement pour corriger le niveau d'eau du lac Kénoami, un réservoir créé artificiellement au début du siècle.»

Dans une lettre adressée à l'organisme Canards illimités, le conseil s'explique: «Les événements de 1996, bien qu'exceptionnels, ne doivent pas se reproduire et nous devons tout mettre en œuvre pour les éviter. Cependant, la faune et l'environnement exceptionnels visés par le présent scénario pourraient peut-être ne pas en payer le prix.»

Allant encore plus loin dans la dénonciation du présent projet, Lesage explique: «Le milieu visé est l'un des trois sites exceptionnels que l'on retrouve dans la réserve des Laurentides.

Les deux autres sont situés dans l'environnement de la rivière aux Écorces et de la rivière Métabetchouan.

D'ailleurs, au cours de la rencontre que nous avons eue avec les gens d'Hydro-Québec, il y avait une autre étude qui avait été faite pour installer un autre bassin de rétention dans le secteur de la rivière aux Écorces en plus de celui de la Pikauba.

On nous a même dit qu'une étude avait été faite sans qu'il y ait de bassin de rétention, mais jamais on ne nous l'a montrée, expliquant tout simplement qu'elle

n'avait pas été retenue.»

Quais flottants

Pour Pierre Gros-Louis, chasseurs et membre du comité des sages, la réponse est bien plus simple. «Les originaux et le milieu naturel ne font tout simplement pas le poids face aux hommes.

Chaque fois que nous leur avons proposé une autre solution comme un canal de dérivation ailleurs, on nous a répondu que cela était trop compliqué pour s'appliquer parce qu'il y avait trop de terrains privés. Pour satisfaire les résidents du lac Kénoami, on leur a même proposé d'installer des quais flottants pour les satisfaire, une solution beaucoup moins coûteuse mais, encore là, rien n'y fait.»

Pour cet homme, il faut absolument que tout le monde s'unisse. «Il ne faut se le cacher, dans le passé, il y a eu des affrontements parfois entre nos deux cultures sauf que, cette fois, ce n'est plus une question de culture, mais bien une question de protection d'un lieu naturel qui appartient à tout le monde. Nous aussi, nous voulons assurer la pérennité des espèces.»

Coupes forestières en cours

(JC) — Pendant que du côté des promoteurs du projet, on explique que rien ne se fera avant les audiences publiques, sur le terrain, les coupes forestières sont commencées.

C'est la compagnie Louisiana Pacific qui a le contrat des coupes dans ce coin de la réserve. Les dirigeants de la compagnie sont très au fait du projet de création du réservoir, mais n'ont pas à intervenir dans le dossier.

Nous avons le drone coupe et nous faisons notre travail selon les normes établies, dans le respect de tous les règlements en vigueur, dit le responsable du dossier, Marc Bonneau.

Nous n'avons pas commencé ces coupes spécifiquement pour le réservoir sauf que nous avons été informés que le terrain devrait être inondé par Hydro-Québec dans le cadre du projet. Même si pour nous de faire des coupes en damiers et de

traiter ce territoire comme s'il ne sera jamais détruit entraînant des coûts élevés, nous nous devons d'agir de la sorte.»

Du côté du ministère des Ressources naturelles, on nous a confirmé qu'effectivement, le territoire serait inondé en rai-

son du projet. On nous a expliqué que le bois qui resterait sur le terrain une fois que la compagnie au-

rait terminé son travail serait récolté par un sous-contractant d'Hydro-Québec et vendu à l'encan.



VENTE

Nombreuses pièces en liquidation

Jusqu'à 40 % de rabais

PENTIUM IV 1600 MHz

1069 \$

JEUDI, VENDREDI ET SAMEDI

CRAVEUR/DVD DISQUE DUR

Franc

«La

Le radio-tendu l'oreille nationale le saut en p... PLC dans la bondi. Norn

C'était ma nouvelle. Ça qu'on s'y ait qu'elle a quit Jean Charest qu'elle est de tomne 1998, télévision. C en entrant à elle se rapp... wa. Eh bien,

D'ailleurs toujours dit q tait pas fern tuel retour Surtout que comme mini munications nistre de la qu'elle était marqué et a qu'elle a con tement reva ce ministère stauré une tique culturel mené à terme dossiers suspens cor celui des cor vatoires.

Et des con nications d' elle y est ret chant une édi dienne épony le, n'a jamais espérés. Pro me que si ell appelée Liza, tirée des ond ment ce fut show da-styl débat qui n' levé.

Remarque politique ton puisque sor était, avant l dernière sais question d'u qui aurait ét medi en apr M^{me} Frulla croyant prol l'herbe y est plus loin. Liza Frul

PRÉSENTATION DU PROJET :

Le projet de barrage sur la rivière Pikauba découle des recommandations du rapport de la commission Nicolet faisant suite aux inondations survenues au Saguenay en 1996. Ce projet prévoit aussi la consolidation des digues existantes, la construction de nouvelles digues sur le pourtour du lac-réservoir Kénogami et finalement, l'aménagement d'un seuil sur la rivière aux sables.

Différents scénarios ont été proposés dont un qui ne prévoit aucun barrage sur la rivière Pikauba mais ce dernier n'a pas été retenu comme solution finale. Le projet actuel est, selon les experts, le scénario le plus avantageux et représente celui qui sera appliqué.

Des pressions du milieu, supportées par un décret gouvernemental, ont forcé la réalisation d'études d'impact en 2001 en vue de la mise en place d'infrastructure de gestion prévisionnelle des précipitations et des niveaux des barrages. Selon M. Chamberland, le projet doit respecter les principes suivants :

- Consolidation et perfectionnement des installations présentes ;
- Stabilisation du niveau d'eau du lac Kénogami (112 à 113,5 pieds) ;
- Éviter toute possibilité d'inondations.

Les études d'impact ont été déposées et le rapport d'impact final résumant ces études doit être déposé à la fin décembre. De plus, une autorisation gouvernementale est nécessaire pour la réalisation du projet. Cette autorisation sera accordée une fois le processus des audiences publiques complété soit à la fin de l'automne 2002.

Le barrage du lac Kénogami (début 1900) a été créé à l'origine comme réserve d'eau pour la production d'électricité des villes de Chicoutimi et Jonquière. Des droits sont toujours en vigueur concernant la capacité de production minimale. Ces droits ciblent un débit de 42pi³/sec. Il faut entre 9 et 12 heures à l'eau de la rivière Pikauba à se rendre au lac Kénogami. La rivière Pikauba contribue pour 20% de l'eau qui afflue dans le lac Kénogami.

Les habitations de villégiature se sont installées progressivement sur la rive du lac pour devenir peu à peu des installations permanentes (environ 50% des 1 200 résidents).

Les événements survenus en 1996 sont exceptionnels, ont une récurrence de 1/10 000 ans et ont soulevé le lac Kénogami au niveau 121 pieds. Le projet proposé prévoit une augmentation maximale du lac au niveau 118 pieds. Même avec ces améliorations un déluge équivalent produirait encore une fois des dommages importants.

**RÉUNION D'INFORMATION
DU PROJET DE BARRAGE SUR LA RIVIÈRE PIKAUBA**

Compte-rendu de la réunion tenue le mardi le 11 décembre 2001 à Salle communautaire de Wendake

Étaient présents :

- Jean-François Auger, ministère de l'Environnement du Québec
- Anne Lussier, ministère de l'Environnement du Québec
- Alain Chamberland, ministère des Ressources naturelles du Québec
- Philippe Nason, Hydro-Québec
- Michel P. Picard, Chef familial huron
- 15 chasseurs hurons

AVANT-PROPOS :

Hydro-Québec a été mandaté par le gouvernement du Québec pour réaliser l'étude d'avant-projet en titre. Une des activités liée à ce mandat est l'inventaire du milieu humain qui comprend, entre autres, les activités de prélèvements dans la Réserve faunique des Laurentides. Les chasseurs hurons-wendat des zones de chasse 64 et 66 ont déjà été consultés le 13 et le 26 septembre dernier en tant qu'utilisateurs du milieu.

La réunion d'information du 11 décembre regroupait des chasseurs hurons qui ont tous déjà chassé sur la zone 64 de la Réserve faunique des Laurentides dans le cadre de l'entente de chasse à l'original. De plus, cette réunion fait suite à une démarche d'information dans laquelle le CNHW s'est inscrit en prévision des consultations publiques prévues le printemps prochain qui influenceront le dénouement de ce projet

MOT DE BIENVENUE :

Monsieur Louis Lesage présente les participants présents à la rencontre et les remercie de leur présence. Il indique aux chasseurs hurons présents de profiter de cette occasion pour poser le maximum de questions aux représentants des différents organismes représentés afin de se familiariser le plus possible aux différentes facettes de ce dossier et finalement, invite les représentants du ministère de l'Environnement du Québec à faire une brève présentation du projet.

LE RÉSERVOIR SUR LA RIVIÈRE PIKAUBA

Objectifs :

- Accumulation de l'eau lors de pluies extrêmes ;
- Obligation faisant suite à la nouvelle Loi sur la sécurité des barrages ;
- Permettre de gérer une crue maximum probable (gestion de la crue si des conditions extrêmes de précipitations de pluie subviennent lors d'une période de dégel extrême au printemps suite à des précipitations nivales extrêmes.) réf. : cru de conception des infrastructures ce qui équivaut à deux fois la crue du déluge de 1996 ;
- Gestion de la crue et maintien du débit d'hiver ;
- Les installations sont le barrage, des digues et un système d'alimentation électrique lors de la période de construction.

Le lac aura environ 16,8 km² et le barrage sera d'une hauteur de 25,5m.

Le réservoir est prévu pour être au maximum à la cote 418,4m avec un niveau moyen établi à la cote 400m au printemps :

- 25,5m afin d'accumuler la crue du printemps ;
- ▣ Stabiliser le niveau du lac Kenogami ;
- Le marnage prévu est de 18 mètres.

ÉCHÉANCIER

- Étude de faisabilité fin décembre 2001 ;
- Autorisation fédérale fin décembre ;
- Processus d'autorisation terminé en 2003 ;
- Audience du BAPE à l'automne ;
- Rapport des spécialistes suivra ;
- Présentation de mémoire des intervenants ;
- Recommandations du BAPE ;
- Si recommandation positive, construction en 2003 et fin des travaux en 2005.

Note : Des informations supplémentaires seront disponibles lors de la réalisation du rapport d'impact. Des informations sont aussi disponibles à l'adresse internet suivante : <http://bibliotheque.uqac.ca/CPLRK/index.htm>

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROJET

- Assurer la sécurité de la population compte tenu des ouvrages et des probabilités de crues printanières ;

Page 3 de 5

- Limiter les dommages avenants des conditions de crues tels de celles qui ont prévalu en 1996 ;
- Stabiliser le niveau du Lac Kénogami.

LA GESTION PRÉVISIONNELLE

Le projet prévu sera doté d'une gestion prévisionnelle des crues qui consiste à :

- 1) Prévoir l'évolution de la crue, du débit et des niveaux sur l'ensemble du bassin versant et principalement sur les sites des ouvrages ;
- 2) Augmenter la rapidité de réaction des infrastructures de contrôle du niveau du Lac Kénogami.

PÉRIODE DE QUESTION PAR LES WENDAT PRÉSENTS

1. Est-il possible que ce projet ne vise qu'à garantir la villégiature de riches riverains en leur garantissant un niveau de lac constant ?

Aucune réponse.

2. Quel est le niveau minimal acceptable pour les résidents ?

2 a) Avec le barrage fermé de Pikauba ?

2 b) Avec la présence du barrage Pikauba (pour fins d'absorption d'une crue soudaine) mais sans réserves utiles ?

Aucune réponse.

3. Afin de garantir la plaisance des riverains, pourquoi ne pas envisager de payer aux riverains des quais mobiles qui pourraient fluctuer avec le niveau d'eau à partir du budget 170 M prévu au projet.

Aucune réponse.

4. Afin de garantir la sécurité publique, nous vous proposons de construire des barrages sur tous les affluents du lac K.nogami (Pikaube, aux Écorces, Cyriac, etc.) mais de les laisser ouvert en permanence. Lorsque des pluies dilluviennes seront annoncées, à une récurrence de 1 fois/10 000 ans (comme l'a souligné Lucien Bouchard) vous pourrez fermer ces barrages, inonder certains secteurs et ainsi sécuriser le public.

Nous sommes à l'aise d'inonder des territoires une année aux 10 000 ans. Que pensez-vous de cette solution?

Réponse : cette solution semble farfelue et peu envisageable.

Réponse des hurons à cette réponse : le projet que vous proposez actuellement nous semble farfelu à nos yeux.

5. Où auront lieu les audiences publiques ? Dans la région du Saguenay uniquement soit où le projet est attendu avec impatience ?

Réponse : à notre demande, des audiences peuvent être tenues dans la région de Québec mais il devra y avoir une assemblée suffisamment nombreuse pour garantir la tenue d'une telle audience.

6. Quel sont les chances que ce projet soit rejeté ?

Aucune réponse à l'heure actuelle.

7. Quel serait le rôle du réservoir Pikauba si le seul critère est la sécurité du lac/réservoir Kénogami ? Ce dernier ne serait-il pas superflu ?

Aucune réponse.

Page 4 de 5

8. À l'heure actuelle, aucun projet de centrale hydroélectrique est prévu pour le barrage. Qu'en est-il pour le futur ? Si la rivière Pikauba ne suffit pas à répondre aux objectifs dans le futur, allez-vous construire un barrage sur la rivière aux Écorces et même y ajouter une centrale ?

Réponse : aucune centrale hydroélectrique est prévue, pas plus que la construction d'un autre barrage sur la rivière aux Écorces.

9. Il est nécessaire d'évaluer le rôle des habitats qui seront inondés dans le bilan local de la biodiversité ainsi que dans l'intégrité des écosystèmes locaux et régionaux compte tenu des engagements gouvernementaux. Compte tenu que ce secteur est un des seuls endroits où on rencontre une plaine inondable caractérisée par des méandres herbacés propices à la faune en général, comment évaluez-vous la perte d'un tel habitat ?

Réponse : les études d'impacts n'ont recensé aucune espèce menacée qui risque d'être affectée par le projet. La protection de la biodiversité n'est donc pas menacée.

10. À cet effet, est-ce que l'engagement en ce qui a trait à la protection de la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes est moins important que de répondre aux demandes de plaisanciers qui exigent des impacts importants sur le milieu ?

Pas d'arguments valables à cette question.

11. Quel sera l'impact de ces ouvrages sur le frai des poissons présents ainsi que sur la production de contaminants (mercure) produits par le marnage du Réservoir Pikauba ?

Selon nos experts, les sites de fraie ne seront pas affectés par le projet puisque ceux-ci sont situés en amont de la zone inondable et la production de mercure ou tout autre contaminant ne risque pas de s'accumuler en concentration significativement importante pour la santé humaine.

12. Qui a payé l'inventaire d'originaux réalisé lors de l'étude d'impact ?

Réponse : le gouvernement du Québec.

13. Le comité qui a proposé d'établir le niveau du lac Kénogami stable était composé de qui ?

Réponse : le comité provisoire du lac réservoir Kénogami est composé de : regroupements de citoyens, municipalités, organismes publics ou parapublics, organismes gouvernementaux, et entreprises privées ou publiques gestionnaires d'ouvrages de retenue d'eau.